

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Ain Defla
Daira Bordj Emir khaled
Commune Bordj Emir khaled
NIF : 098444229080606

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

conformément aux dispositions de la loi n° 23-12 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et Conformément à l'article N° 65 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2016 relatif au marché publics et des délégations de service public La commune de Bordj Emir Khaled lance les résultats de l'avis d'appel d'offre ouverte avec exigence de capacités minimales N° : 07/2026 pour réalisation de l'opération suivant : **Ouverture et Revêtement de la voie reliant la chemin de wilaya n°10 à EL kwasseh eu passant par la fraction blaidi et le nouveau CEM sur un distance de 1,4 km (1er tranche)**, Publié le 27/08/2026 au journal " Alayam news" en arabe et au journal " La voix D'Algérie " en français .

Après l'analyse de la commission d'ouverture et d'analyse des offres Le projet a été provisoirement attribué selon le tableau suivant :

L'entreprise	Montant En TTC (DA) après la correction	Délai de Réalisation	Observation
E.T.P.H.B AMARICHE ISMAIL *ROUINA*AIN DEFLA NIF: 188440101754162	17 316 880,00	Quarante quatre (44) jours	MOINS-DISANT

Conformément à l'article N° 56 de la loi n° 23-12 fixant les règles générales relatives aux marchés publics conformément à l'article N° 82 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2016 relatif au marché publics et des délégations de service public, les entreprises concernées sont invitées au niveau du bureau des marchés publics de la commune de Bordj Emir Khaled au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans les journaux quotidiens en arabe ou en français)et ou journaux électronique , à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financiers et pour leur communiqués les résultats par écrit , en cas de réclamation peuvent faire des recours à la commission des marchés publics de la commune de Bordj Emir Khaled dans un délais de 10 jours à compter aussi de la première parution de cet avis ,si le dixième jour coïncidé avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prolongée au 1^{er} jour ouvrable.

Fait a de Bordj Emir Khaled le :
LE P/APC